

# STRATÉGIE NUMÉRIQUE VILLE DE LA ROCHELLE

## Schéma Directeur Numérique Éducatif 2023-2028



**L**e Schéma Directeur Numérique Educatif que la Ville développe depuis 2012 a pour objectif d'offrir un large accès aux outils numériques aux élèves des 41 écoles de la commune, tant dans les établissements classiques que dans les établissements inclus dans le dispositif de Réseau d'éducation prioritaire. Le déploiement de ce Schéma Numérique sur la période 2023-2028 sera l'occasion d'ouvrir de nouveaux horizons de découverte et d'apprentissage aux enfants ne bénéficiant d'aucun accès à l'informatique à leur domicile et dans leur réseau de proches.

Cet apprentissage raisonné et raisonnable du numérique, dynamisé par l'installation de nouveaux équipements, est favorisé par le partenariat mis en place entre la Ville et les services de l'Éducation Nationale, qui a fait du numérique une priorité de ses nouveaux programmes éducatifs. Cette collaboration a permis de travailler en amont avec les enseignants et les directions des établissements, et apporter une réponse aussi précise que possible aux demandes en équipements de chaque école. À l'instar d'outils audio mis à disposition dans les classes EMILE pour l'apprentissage spécifique des langues ou des nouveaux copieurs couleurs qui participeront à l'éveil des plus jeunes dans les écoles maternelles, le nouveau matériel viendra soutenir le travail des enseignants et répondre aux besoins spécifiques de leurs élèves.

L'investissement conséquent consenti pour mettre en place ce nouveau Schéma Directeur Numérique Educatif 2023-2028 marque l'intérêt particulier que la Ville de La Rochelle porte à la qualité de l'enseignement dispensé dans ses écoles maternelles et primaires. En favorisant l'accès du plus grand nombre au numérique, la collectivité souhaite permettre aux nouvelles générations de Rochelais de bénéficier de tous les outils utiles à leurs parcours personnel et professionnel futurs.

**Marielle Jay,**

ajointe à l'éducation et aux affaires scolaires

# Les objectifs du Schéma Directeur Numérique Éducatif 2023-2028

Depuis 2012, la Ville de La Rochelle a décidé de se doter d'un « Schéma Directeur Numérique Educatif » (SDNE) qui vise à inscrire dans la durée la politique municipale en faveur de l'informatique scolaire pour ses 41 écoles.

L'objectif du SDNE est de fournir aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires, des équipements informatiques répondant à leurs besoins afin de permettre aux élèves d'apprendre le numérique et d'apprendre avec le numérique.

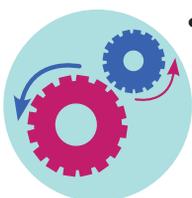
Dans cette démarche, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction de la Transformation Numérique et la Direction de l'éducation coopèrent étroitement avec les services de l'Éducation nationale : inspecteurs.trices d'académie et conseillers pédagogiques.

Le SDNE 2023-2028 a été co-construit à partir d'un bilan partagé du précédent Schéma Directeur et d'une collecte d'informations auprès des différents acteurs qui ont aidé à déterminer les besoins en équipements par classe et par école dans un cadre budgétaire défini.



# Le rôle des acteurs et la gouvernance du SDNE

Les rôles de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et de la Direction de la Transformation Numérique (DTN) sur le numérique éducatif :



- La **DTN** est en charge de **piloter la gouvernance du SDNE et d'organiser l'appel à projets annuel** relatif à l'expérimentation de nouveaux usages numériques .

- La **DSI** est en charge de la **gestion des équipements numériques** (PC, tablettes, copieurs, imprimantes), **des logiciels bureautiques et des télécommunications** (téléphone et internet).



Elle assure les déploiements, en coordination avec les acteurs concernés, l'assistance aux utilisateurs et la maintenance. Par ailleurs, la DSI **sous-traite l'installation des TBI/VPI et les formations associées à un prestataire externe.**





## La gouvernance du Schéma Directeur Numérique Éducatif



Le **Comité de Pilotage (COPIL)** est composée de l'élue déléguée aux écoles, la Direction générale de la Ville, le directeur de l'éducation, le directeur de la DSI, le directeur de la DTN, les inspecteurs. trices de l'Éducation nationale, les conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale. Il se réunit 3 fois par an.

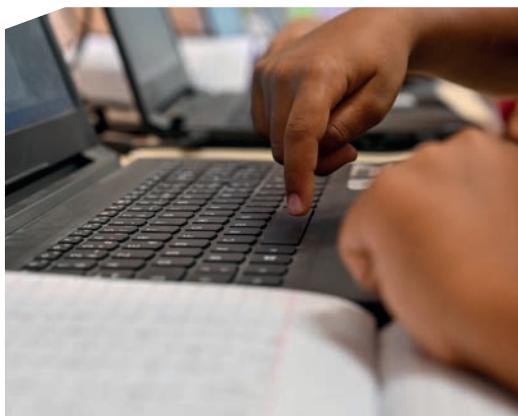
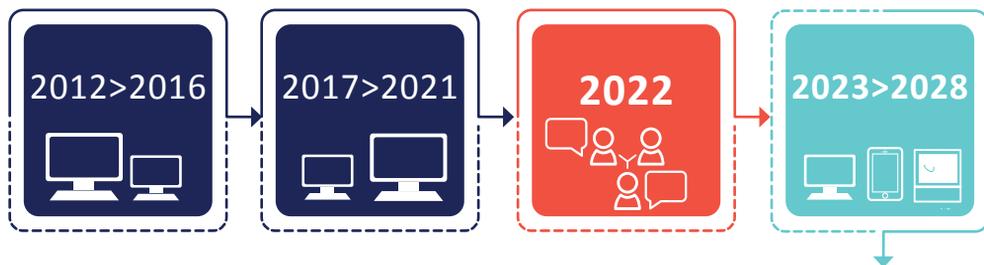


Le **Comité Technique (COTECH)** comprend les conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, la DSI, la DTN et la Direction de l'éducation. Il se réunit 4 fois par an.



# Le phasage de la démarche

Dans la continuité des Schémas Directeurs déployés sur les périodes 2012-2016 et 2017-2021, le SDNE 2023-2028 aura pour objectif de réinformatiser les écoles maternelles et élémentaires de La Rochelle. En 2022, plusieurs étapes, impliquant les acteurs de l'Éducation nationale et les services de la Ville, ont permis d'identifier les besoins et de déterminer les moyens qui seront mis en œuvre sur les six prochaines années.





## Les résultats du diagnostic dans les écoles

Au cours de la phase de préparation, en 2022, les enseignants des écoles de la Ville ont répondu à un questionnaire et participé à des ateliers permettant d'identifier leur niveau de satisfaction et leurs besoins en équipements informatiques.

Les réponses apportées par les enseignants permettent d'appréhender l'importance du travail à accomplir :

**93% des enseignants** ne sont pas ou sont moyennement satisfaits de l'équipement informatique de leur établissement

**86% des enseignants** ne sont pas ou sont moyennement satisfaits de la qualité de service (maintenance, support téléphonique...)

**91% des enseignants** souhaitent un système vidéoprojection dans leur classe

**80% des enseignants utilisent l'Environnement Numérique de Travail** de l'établissement

**3 principaux freins :** le **matériel**, la **connexion**, **l'espace ou l'organisation** de la classe - entravent le bon fonctionnement des pratiques pédagogiques numériques.

# Les actions menées en 2022

**Cette année a été mise à profit pour résoudre les problèmes bloquants et rattraper le retard accumulé avant le lancement, en 2023, du nouveau Schéma Directeur Numérique Educatif.**

Deux écoles non réinformatisées à cause du COVID - Raymond Bouchet et Marcelin Berthelot - ont fait l'objet d'un renouvellement de leurs équipements pendant cette année. Afin d'allonger la durée de vie des ordinateurs en bon état de fonctionnement de 5 à 6 ans, l'équipement de certaines écoles a été reporté. Les tablettes obsolètes ont pour leur part été remplacées. Enfin, un budget consenti par la Ville a permis de faciliter le raccordement de certaines écoles à la fibre optique afin de résoudre certains dysfonctionnements liés à la qualité de la connexion internet et permettre de nouveaux usages.

## Les nouveaux moyens offerts aux écoles

**Le SDNE permettra aux établissements de bénéficier de nouveaux moyens informatiques accompagnant l'éveil et l'apprentissage.**

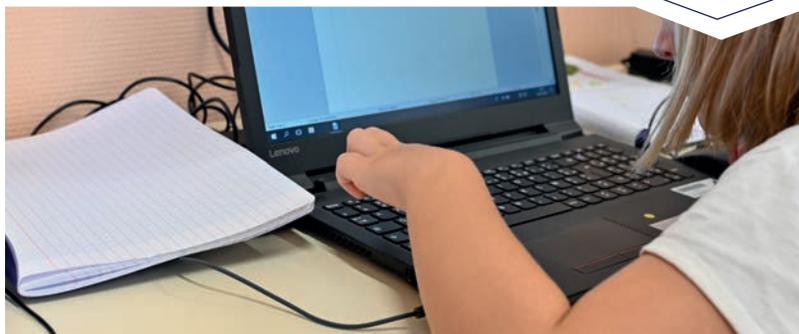
Des **Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI)** équiperont **toutes les classes élémentaires** et au moins un VPI sera installé dans chaque école maternelle (les VPI seront accompagnés de PC fixes de réemploi pour piloter le dispositif).



Pour financer cet investissement en systèmes de projection interactifs, **un PC portable sur deux** sera uniquement remplacé sur la durée du Schéma Directeur (6 ans). Les établissements continueront de bénéficier d'une **flotte d'ordinateurs portables** pour faciliter la flexibilité et la mobilité des équipements dans les classes.

L'objectif est de disposer d'un parc informatique de meilleure qualité tout en réduisant l'empreinte carbone globale liée à la fabrication des équipements.

Le numérique représente 140 Tonnes de CO<sub>2</sub> EQ/an dans les écoles soit l'équivalent de 309 302 litres d'eau en bouteille ou 643 382 km en voiture.



**Les directions des écoles** se verront attribuer **un PC portable**. Les imprimantes locales seront supprimées au profit de **copieurs couleur** (en remplacement des systèmes d'impression noir & blanc). Enfin, chaque école continuera à bénéficier d'un **Environnement Numérique de Travail (Beneylu)** qui permet, grâce à l'outil informatique, d'offrir de nouvelles pratiques pédagogiques et d'animer la vie de classe.



# Autres dispositions prévues par le nouveau SDNE

Afin de développer de nouveaux usages sur tablettes ou Écrans Numériques Interactifs (ENI), un **appel à projets annuel** sera lancé. Le débit internet sera sensiblement amélioré dans les établissements par un **raccordement systématique à la fibre optique** (lorsque l'école est éligible). L'unification du réseau informatique et la centralisation des serveurs de la Direction des Systèmes d'Information permettront de **mutualiser les infrastructures et garantir une meilleure disponibilité**. Un système de filtrage internet (Proxy) sera mis à disposition par les services de la Communauté d'Agglomération.

Les comptes nominatifs des élèves seront remplacés par des **comptes génériques** afin que la connexion internet soit plus rapide. Les enseignants bénéficieront de **formations** et d'**accompagnements aux usages numériques** (en particulier sur les Vidéoprojecteurs Interactifs). L'**achat des équipements informatiques** sera toujours centralisé par Direction des Systèmes d'Information.



# Les besoins financiers et humains

La Ville mobilisera chaque année un budget permettant de déployer le Schéma Directeur Numérique Educatif dans les écoles de La Rochelle.

### INVESTISSEMENT

- Matériels informatiques (ordinateurs, tablettes, VPI...) : **240 000 € TTC** dont **40 000 € TTC** pour l'appel à projets annuel.
- Interconnexion du réseau des bâtiments des écoles (fibre optique, câblage) : **120 000 € TTC**
- Infrastructure des écoles (serveurs, équipements actifs dont bornes wifi) : **25 000 € TTC**

### FONCTIONNEMENT

- Impressions : **11 500 € TTC**
- Télécoms (mobile, fixe, internet) : **32 000 € TTC**
- ENT : **2 000 € TTC**
- Maintenance des TBI / VPI : de 20 000 € TTC à **42 000 € TTC** (+ 108 VPI sur 3 ans)
- Ressources humaines : **2,5 ETP** (Équivalents Temps Plein) dont 1 ETP dédié aux écoles au sein de l'équipe support de la DSI



# VILLE DE LA ROCHELLE

[www.larochelle.fr](http://www.larochelle.fr)  
[numerique@ville-larochelle.fr](mailto:numerique@ville-larochelle.fr)



Création graphique © Direction de la communication  
Mise en page  PEUPLADES.FR  
Imprimé LR - Crédit photos © Julien Chauvet

